

REUNION DU BUREAU DIRECTEUR – 16 AVRIL 2024

Cette réunion à 10 h, en visio, réunit sept membres du bureau : Jean-Marc DELCOURT, Jean BERTHO, Marie-Thé FALEZAN, Annick GOURMELIN, Marie-Paule LUCRY, Anne-Marie NICOLAÏDES et Françoise VAULEON. Marie-Yves LE QUILLIEC est excusée.

Le groupe est complété par **Annie COLIN**, du club de Sarzeau. Annie participe à la réunion en tant que Déléguée à l'arbitrage, avec suivi des arbitres dont la liste est à refaire (*en distinguant les animateurs qui ne remplissent pas de bulletins de correction et les arbitres*). Les formations assurées par Annie dans le 56 ont été appréciées, tandis que celle réalisée dans le 22 selon la procédure établie par la Fédé s'est révélée trop compliquée.

Annie n'est pas dans le bureau. Elle est donc cooptée dans un premier temps, et une demande d'intégration sera effectuée lors du prochain CA du mois de mai.

1 – Décisions du CA extraordinaire de la Fédé

C'est le principal point à l'ordre du jour de la présente réunion et il concerne les licences. Après un débat animé autour d'avis partagés, le vote au CA de la Fédé a abouti à l'adoption des propositions concernant l'évolution de la licence qui comportera désormais trois niveaux, en test pendant deux ans à compter de la rentrée 2024 :

. la licence découverte

Elle est maintenue et passe à **25 €**. Ce nouveau tarif sera applicable **dès que le festival de Vichy sera passé**, et plus précisément, après le championnat 5, 6 et 7 joué les 4 et 5 mai.

. la licence loisirs

Elle est destinée aux joueurs qui ne veulent pas faire de compétitions, au prix de **40 €** dont 30 € pour la Fédé et 10 € pour les Comités. Elle correspond en fait à la licence renouvellement actuelle.

. la licence premium

Créée pour les joueurs participant aux compétitions (*y compris les parties des semaines fédérales*), elle est fixée à **50 €**, dont 40 € pour la Fédé et 10 € pour la part Comité. Jean-Marc et Jean ont tenté de réduire ce coût, sans succès.

Il n'y aura pas de remboursement si un joueur passe de « premium » à « loisirs » en cours d'année. En revanche, si un joueur ayant une licence loisirs veut jouer une compétition, il paiera le complément pour passer en licence premium.

Annie demande comment la Fédé saura si les résultats d'un joueur en licence loisirs lui ont été transmis par inadvertance. Jean-Marc explique que ce sera comme maintenant pour les non licenciés : les résultats seront mis de côté au cas une licence premium serait prise ultérieurement.

La discussion de ce matin porte sur le **montant de la part du Comité Bretagne**, les 10 € indiqués ci-dessus correspondant au maximum autorisé. Elle est de 5 € pour la saison 2023-2024, et si on la maintient, cela conduira à une licence loisirs à 35 € et une licence premium à 45 €, soit aucun changement pour les joueurs choisissant la licence loisirs et + 10 € pour ceux adoptant la nouvelle licence premium.

Les licences actuelles découverte et renouvellement (*devenant licence premium pour les compétiteurs*) augmentant, il est logique d'appliquer aussi une hausse à la **licence loisirs** (*renouvellement pour les non compétiteurs*). Celle-ci pourrait être fixée à **38 €** et la **licence premium à 43 €**, soit une différence de 5 € entre les deux licences. Jean-Marc précise que **la dernière augmentation date de 2012**.

Cet écart semble cohérent. Il y aura donc deux parts du Comité à présenter au CA : 8 € pour la licence loisirs et 3 € pour la licence premium. **La part de la Fédé pour la licence premium subissant une hausse de 10 €, le Comité en atténue l'effet en limitant sa propre part à 3 €**. Par rapport au tarif des licences renouvellement de la saison 2023-2024 (35 €), les nouveaux montants se traduiront par une **augmentation de 3 € pour la licence loisirs et de 8 € pour la licence premium**. La part du Comité est fonction de sa trésorerie, et l'équilibre sera atteint s'il y a 600 compétiteurs sur nos 1000 licenciés.

2 – Rondes 2024

Le calendrier est en cours d'élaboration. Françoise attend les informations pour le Morbihan et les salles pour les Côtes d'Armor.

3 – TH2 au profit des scolaires

Françoise fait remarquer que la date choisie (*fin d'une semaine fédérale et au cours des vacances scolaires*) ne semble pas propice à une forte participation des joueurs à cette compétition.

Jean-Marc souligne que la semaine fédérale n'a que très peu d'incidence mais reconnaît que la période des vacances scolaires pose effectivement problème. Un changement de date est donc prévu **pour 2025** : ce tournoi aura lieu en même temps que le simultané mondial des Jeunes, soit le **samedi 15 mars**.

4 – Divers

> Jean-Marc précise qu'un **simultané en parties originales** sera ajouté au calendrier 2024-2025 suite à de nombreuses demandes.

> Annie aborde le suivi des **nouveaux arbitres correcteurs** : comment savoir s'ils ne font pas d'erreurs ? Elle suggère, lors des semaines fédérales, de récupérer leurs billets de correction après la partie et de les vérifier.

> Annick évoque le budget « **cadeau** » **pour les championnats départementaux**. Fixé à 10 €, ce montant est devenu insuffisant ; pourrait-il passer à 15 € ? Jean répond qu'il n'y a jamais eu de tarif ; c'était une moyenne calculée sur différentes compétitions. Jean-Marc propose de **voter une dotation au prochain budget**.

> Françoise s'interroge sur les **récompenses** remises lors des tournois locaux et rondes, la notion de podium s'interférant avec les premiers de série. Faut-il récompenser le 2^{ème} d'une série lorsque le 1^{er} est sur le podium ? Marie-Thé demande s'il faut récompenser quelqu'un qui est seul dans sa série.

Jean-Marc : pourquoi récompenser quelqu'un qui est 2^{ème} de sa série ? Il n'est pas champion départemental, ni vainqueur de sa série... Il semble préférable d'abandonner la notion de podium. On peut simplement signaler lors de la remise des récompenses que tel joueur est aussi 1^{er} au général, ou 2^{ème}... Par ailleurs, il est possible de distinguer les séries comme on le pratique lors de la finale de la ronde : regroupement des séries 6, distinction de deux paliers pour les séries 4 et 5.

Jean-Marc envisage de **faire une réunion après le festival de Vichy** afin de bâtir une règle de base avec un minimum applicable à tous.

Ce sujet clôt la réunion qui prend fin à 12 h.